

Action Santé au Travail du Doubs

Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises – Association déclarée n°43/2074 régie par la Loi de 190

5A Rue Victor Sellier - 25041 BESANCON Cedex Tél: 03.81.47.93.93 - service.adherents@ast25.fr

www.ast25-sante-travail.fr

DOSSIER D'ADHESION

A remplir si :

- Vous ne relevez :
 - o ni du Bâtiment/Travaux Publics,
 - o ni du Régime Agricole
- Vous employez un **travailleur** sur notre **secteur géographique** (cf <u>liste des communes</u> sur notre site internet)

<u>IMPORTANT</u> : Pour la pri	ise en compte de votre adhésion
Nous retourner impérativement :	
☐ Ce dossier d'adhésion entièr	ement complété
Le règlement choisi :	O Chèque (à joindre obligatoirement)
	○ Virement* – Date ://
*Bien libeller le virement au nom de la raison so	ociale mentionnée dans le dossier et indiquer le n° SIRET
L'adhésion ne sera effective, qu'aprè	s réception du dossier complet <u>accompagné du</u>
	<u>règlement</u> .

Dossier adhésion travailleur isolé Page 1/8



Questionnaire Administratif

Motif d'	adhésior	1:							
□ 1 ^{ère} adhé	sion [Ré-adhésion – Indiquer l'ancien n° adhérent :							
Informa	tions gér	nérales de l'entreprise	employa	nt les sal	lariés tra	availlant	sur notre secteur		
géograp	hique co	ncerné par la demande d'ad	lhésion						
Forme jurid	lique :	☐ Entreprise individuelle	□ EURL	□ SARL	□ SA	□ SAS	☐ Association		
		☐ Autre (A préciser) :							
Secteur :	☐ Privé	☐ Public (<i>Merci de contacte</i>	r AST25 avan	t de remplir l	e dossier d'o	adhésion)			
Raison soci	ale :								
		merciale :							
		geant :							
		:							
⁺servira aux	medecins d	u travail à contacter l'entrepris	e						
Informa	tions and	nexes OBLIGATOIRES							
La fiche en t		rue aux articles D. 4624-37 à 46 net à jour une fiche d'entrep		•	-	•	•		

professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés » est nécessaire pour organiser le suivi des salariés isolés.

Disposez- vous d'une fiche entreprise?

- □ Non Merci de vous rapprocher du service de prévention et de santé au travail de votre secteur pour la faire réaliser ☐ Oui - Date de la fiche entreprise :
- → Joindre OBLIGATOIREMENT la fiche entreprise au dossier d'adhésion (ou l'envoyer par mail à service.adherents@ast25.fr)



Le demande d'adhésion ne pourra être prise en compte tant que la fiche entreprise n'aura pas été communiquée

Informations concernant votre service de santé au travail

Dossier adhésion travailleur isolé Page 2 / 8



Questionnaire Administratif

Nom du service de prévention et de sant	é au travail :	
Code postal :	Ville :	
Nom et prénom du médecin du travail :		
Informations de CONVOCAT	ION aux visites (si différentes des informa	tions générales)
Nom et prénom du contact :		
	Ville :	
² Servira pour l'envoi des convocations		
Informations de FACTURATION	ON (si différentes des informations générales)
Nom et prénom du contact :		
	Ville :	
Mail ³		

³Servira pour l'envoi de la confirmation adhésion et tout envoi factures/appel de cotisation

Dossier adhésion travailleur isolé Page 3/8



DECLARATION DES EFFECTIFS

L'article D.4622-22 du Code de travail, prévoit que le **responsable d'entreprise a pour obligation d'indiquer au médecin du travail** qui assure le suivi des salariés, **la liste des risques professionnels auxquels ils sont réellement exposés**, en cohérence avec le document unique d'évaluation des risques professionnels.

C'est pourquoi nous vous demandons de lister vos salariés <u>isolés</u> et les risques auxquels ils sont exposés en complétant le tableau ci-dessous et en vous référant aux <u>tableaux de synthèse du suivi individuel</u> en annexe 1.

Jours, heures et périodes de rendez-vous préférentiels et/ou à éviter pour le suivi médical de vos salariés :

rence :		<i>,</i>	A éviter :					
Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom	Nom de naissance	Date de Naissance	Adresse du site d'intervention ou de chaque salarié (de notre zone géographique)	Poste occupé	SIS	SIA	SIR	N° des risques (Obligatoire)
хххххх Үуууууу	wwwww	25/01/1990		Cariste			$\overline{\mathbf{V}}$	R7
			TOTAL SALARIES PAR CATEGOR	RIE				
			TOTAL GENERAL					
	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom Nom de naissance	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom Nom de naissance Naissance	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom Wwwwww 25/01/1990 XXXXXX Yyyyyyyy Wwwwww 25/01/1990 TOTAL SALARIES PAR CATEGOR	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom Nom de naissance Nom de naissance Nais	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom Nom de naissance Nom de naissance Nom de naissance Nom de naissance N	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom Nom de naissance Nom de naissance	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom Nom de naissance Date de Naissance Naissance Date de Naissance Date de Naissance SIS SIA SIR XXXXXX Yyyyyyyy Wwwww Z5/01/1990 Cariste Cariste

Dossier adhésion travailleur isolé
Page 4/8



Service de Prévention de Santé au Travail Interentreprises – Association déclarée n°43/2074 régie par la Loi de 1901

Siège social: 5 A, Rue Victor Sellier 25041 Besançon Cedex

Téléphone : **03 81 47 93 93** – Télécopie : **03 81 50 74 97** – Site Internet : <u>www.ast25-sante-travail.fr</u> Siret : **778 292 987 00089** – NAF : **8621 Z** – TVA Intracommunautaire : **FR 24 778 292 987**

COTISATION / PRE-FACTURE

Ce document tient lieu de pré-facture

MONTANT DE LA COTISATION OFFRE SOCLE DE SERVICES

① Cotisation due pour l'année civile de l'adhésion, quelle que soit la date d'adhésion.

Les frais de dossier ne sont dus qu'au moment de l'adhésion.

Chaque année suivant l'adhésion, en janvier, l'adhérent devra déclarer ses effectifs et régler la cotisation correspondante (Voir règlement intérieur)

	MONTANT Hors Taxe	Multiplié par	Nombre de Salariés	TOTAL H.T
SALARIES	94.00€	Х		
FRAIS DE DOSSIER	50.00€			50.00€
		TOTAL HT		
		+	TVA 20%	
		то	TAL TTC	

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT:

Date : _____

□v	irement	Bien libeller le virement au nom de la raison	sociale mentionnée dans le dossier et n° SIRET.
	IBAN : FR76	5 3000 4010 2200 0208 9346 876	BIC : BNPAFRPPXXX

Dossier adhésion travailleur isolé Page 5 / 8



Service de Prévention de Santé au Travail Interentreprises – Association déclarée n°43/2074 régie par la Loi de 1901

Siège social : 5 A, Rue Victor Sellier 25041 Besançon Cedex

Téléphone : 03 81 47 93 93 – Télécopie : 03 81 50 74 97 – Site Internet : <u>www.ast25-sante-travail.fr</u> Siret : 778 292 987 00089 – NAF : 8621 Z – TVA Intracommunautaire : FR 24 778 292 987

Engagement adhérent

Je soussigné(e) :
agissant en qualité de :
de l'entreprise :
déclare adhérer au service de prévention et de santé au travail AST25 et m'engage à alimenter et mettre à jour le portail adhérent.
Cette adhésion vaut l'acceptation sans réserve des statuts et du règlement intérieur en vigueur d'AST25. (Disponible sur le site internet d'AST25). Elle sera reconduite d'année en année par tacite reconduction.
Les données collectées dans ce dossier d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité d'AST25 dans le respect de la Règlementation sur le Traitement des Données Personnelles (RGPD)
 Je suis informé que : si je souhaite déléguer la gestion de mon adhésion à un cabinet comptable, je dois lui communiquer mes identifiants pour l'accès au portail adhérent ou remplir et transmettre à AST25 la procuration disponible en annexe 2. le suivi individuel des salariés reste sous la responsabilité de l'adhérent même s'il est réalisé par AST25.
Fait à :
Le://
Signature du représentant légal

Dossier adhésion travailleur isolé Page **6 / 8**



ANNEXE 1 : Tableau de synthèse du suivi individuel

			5/1					
Type de suivi	Situation	N° risque	Réglementation spécifique (code du travail)	Type de visite	Délai initial	Délai périodique	Professionnel effectuant la visite	Document remis
(SIS)	Cas général (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	S1			Dans les 3 mois	5 ans maximum	Professionnel	Attestation de suivi
Suivi Individuel Simple (SIS) (<u>R4624-10 à 16)</u>	Intérimaire (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	/	R4625-11	Visite d'Information et de Prévention	après la prise effective du poste	2 ans maximum (pour 3 postes maximum)		
i Individu (<u>R4624</u>	Apprenti (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	/	<u>R6222-36</u>	(VIP)	Dans les 2 mois après la prise effective du poste	5 ans maximum	de santé	
Suiv	Agents biologiques groupe 2	S2	R4421-3 ; R4426-7		Avant affectation au	5 ans maximum		
	Champs électromagnétiques	S3	R4453-25		poste			
ıpté	- 18 ans	A1	R4624-18		Avant affectation au	3 ans	Professionnel	Attestation de
l Ada	Travail de nuit	A2	R4624-17; R4624-18; L3122-5	Visite d'Information et de Prévention (VIP)	poste	maximum	de santé	
viduel (SIA) 4-17 (Reconnu travailleur handicapé	А3	R4624-17 ; R4624-20		Dans les 3 mois après la prise effective du poste	3 ans maximum	Orienté sans délai vers	
Individ (SI.	Titulaire d'une pension d'invalidité	A4	R4624-17				le Médecin puis suivi par prof. de santé	suivi
Suivi Individuel Adapté (SIA) (<u>R4624-17 à 20</u>)	Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	A5	R4624-19		À tout moment à sa demande		Orientée sans délai vers le Médecin	
	- 18 ans affecté à des travaux interdits	R1	<u>R4153-40</u>	Examen Médical	Avant affectation au	1 an	Médecin	Avis
	Rayonnements ionisants catégorie A	R2	R4624-23 ; R4451-82	d'Aptitude (EMA)		1 dii	iviedeciii	d'aptitude
	Rayonnements ionisants catégorie B	R3	R4624-23; R4451-57			2 ans maximum		
(SIR)	Agents biologiques groupe 3 et 4	R4	R4624-23; R4421-3; R4426-7					Avis d'aptitude lors EMA
ndividuel Renforcé (SIR) (<u>R4624-21 à 28</u>)	Agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction)	R5	R4624-23 ; R4412-60					
Rer 21 à	Amiante	R6	R4624-23	EMA initial puis				
Aividuel Renfor R4624-21 à 28	Autorisation de conduite (CACES)	R7	R4323-56	alternance avec	poste		Médecin en initial puis en alternance	IUI3 LIVIA
ndivi	Manutentions manuelles inévitables	R8	<u>R4541-9</u>	Visite Intermédiaire			avec professionnel de	Attestation de
Suivi In	Milieu hyperbare	R9	R4624-23	(VI)			santé	suivi lors visite intermédiaire
Sui	Chute de hauteur lors des opérations de montage/démontage d'échafaudages	R10	R4624-23					
	Plomb	R11	R4624-23; R4412-160					
	Travaux électriques sous tension	R12	R4544-10					

Dossier adhésion travailleur isolé Page 7/8



Service de Prévention de Santé au Travail Interentreprises – Association déclarée n°43/2074 régie par la Loi de 1901

Siège social: 5 A, Rue Victor Sellier 25041 Besançon Cedex

Téléphone : **03 81 47 93 93** – Télécopie : **03 81 50 74 97** – Site Internet : <u>www.ast25-sante-travail.fr</u> Siret : **778 292 987 00089** – NAF : **8621 Z** – TVA Intracommunautaire : **FR 24 778 292 987**

Annexe 2: PROCURATION TIERS DECLARANT (Cabinets comptables)

Document à renvoyer signé à AST25 - Service adhésion (adresse ci-dessus)

Je soussigné(e) :	
agissant en qualité de :	
de l'entreprise :	
Autorise AST25 à communiquer les codes télédéclarant et mot de le comptable :	de passe d'accès au portail adhérent pour mon
Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	
mail :	
Fait à :	
Le://	
Signature	

Dossier adhésion travailleur isolé Page 8/8